

02 AVRIL 2020

COVID-19 PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Face à la crise sanitaire en cours et en conformité avec les recommandations officielles qui organisent la lutte contre la prolifération du Covid-19, les collectivités mutualisées* ont activé leur Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Le PCA est un document qui organise le fonctionnement des collectivités mutualisées en période de crise. Il vise à maintenir une activité au niveau le plus élevé possible en s'appuyant sur une présence physique réduite à son maximum et en instaurant le télétravail chaque fois qu'il est possible.

- SIVOM Val de Banquière, SIVOM de l'Abadie, Commune de Saint-André de la Roche et CCAS

ORGANISATION DES SERVICES DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

ANIMATION DU TERRITOIRE :

- ✓ Organisation de l'**accueil périscolaire matin et soir et le mercredi** (et le WE si les besoins apparaissent), dans les écoles des communes qui ont délégué cette compétence, pour les enfants dont les parents exercent l'une des professions prioritaires*. À condition bien sûr que ces écoles soient ouvertes et que l'éducation nationale y assure l'accueil des enfants. Pas de restauration scolaire. Les familles doivent fournir les pique-niques.
Inscription des enfants dans les écoles : il est demandé aux familles de transmettre leurs besoins d'accueil, en précisant l'amplitude horaire souhaitée, aux enseignants, par e-mail à l'adresse habituelle de l'école d'affectation de l'enfant (idem pour l'accueil le WE).
- ✓ L'entretien de la **Petite ferme de l'Abadie** et le nourrissage des animaux est assuré quotidiennement.
- ✓ Toutes les autres structures sont fermées.
- ✓ Permanences téléphoniques :

Pour La Trinité : au standard du Palais des Sports. **Tél. 04 92 00 72 90**
(n° d'appel indiqué sur le répondeur).
Pour Saint-André : **T. 04 93 27 72 80** (transfert d'appel).

PETITE ENFANCE :

- ✓ Un mode de **garde des enfants de 0 à 3 ans** se met en place pour les enfants dont les parents participent à la lutte contre le Covid-19*. Pour l'accueil des enfants, le SIVOM Val de Banquière en concertation avec le Conseil départemental, (et conformément aux directives de la DGCS) a décidé d'ouvrir la **crèche de Tourrette-Levens** pour les enfants de parents répondant aux conditions*. La crèche est prête à accueillir 10 enfants au maximum **dès que des demandes lui seront faites.**

Le Gouvernement a mis en ligne un **formulaire à destination des familles**, sur le site <https://monenfant.fr/> Il doit être complété en ligne pour pouvoir bénéficier de cette mesure. Utilisez le bouton "Cliquez ici" qui se trouve tout en haut de la page. La demande est transmise au représentant de l'Etat dans le Département, lequel est en charge de la prise de mesures adaptées.

- ✓ **Assistantes maternelles** : la PMI se charge de recenser les possibilités de garde par les assistantes maternelles. **T. 04 89 04 51 75.**
- ✓ **Relais Petite Enfance** : **T. 04 92 00 50 53** (transfert d'appel). La PMI étant difficile à joindre, le Relais peut faire le lien avec leurs services.

***Liste des professions prioritaires** :

Liste initiale :

- *tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...*
- *tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

Ajout du 22 mars :

- *Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique (ASE, PMI, les pouponnières, foyers, MECS AEMO et les services de prévention spécialisée.*

Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes, soignants et aide-soignants et psychologues.

Ajout du 31 mars :

- Gendarmes, Police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, les agents de préfecture nécessaires à la gestion de la crise.

SOCIAL-MAINTIEN À DOMICILE :

✓ **Maison des séniors – Maintien à domicile**

Le service de portage et de préparation des repas est la priorité. Il continuera d'être assuré, ainsi que les interventions liées à l'hygiène, l'habillement et l'alimentation pour les personnes isolées (sans aidants) et dépendantes.

Diminution des interventions pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) dès lors qu'il y a un aidant.

Toute l'équipe administrative est organisée en télétravail pour gérer la planification, la tournée du portage de repas et la facturation.

Permanence téléphonique (transfert d'appel) :

T. 04 97 00 07 30 (ASPREMONT – COLOMARS – TOURETTE-LEVENS)

T. 04 97 00 07 31 (SAINT MARTIN DU VAR – LA ROQUETTE SUR VAR – LEVENS – CASTAGNIER – DURANUS – SAINT BLAISE)

T. 04 97 00 07 33 (CCAS DE SAINT-ANDRE – PORTAGE DE REPAS)

T. 06 11 09 75 17 (LA TRINITE - FALICON)

Facturation : 04 97 00 06 19

En cas de difficulté à joindre l'un de ces numéros, laisser ses coordonnées au standard de l'Hôtel de Ville : **T. 04 93 27 71 00.**

Ou par e-mail : **mpoujol@svdb.fr**

- ✓ **CCAS** : les permanences sociales d'ADOMA, du CCAS et du Manoir sont suspendues. De la même manière qu'en période de canicule, le service assure un contact régulier avec les personnes âgées, ou en situation de handicap, pour leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin. Les personnes qui désirent s'inscrire peuvent le faire en contactant le CCAS au numéro ci-dessous.

Permanence téléphonique : T. 04 97 00 02 32 (transfert d'appel).

- ✓ L'accueil administratif de la **Maison France Service de Colomars** est fermé au public. **L'accueil téléphonique** reste toutefois opérationnel aux horaires habituels de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 16h30.

T. 04 93 37 82 42 (transfert d'appel) ou par mail à l'adresse : msap.colomars@svdb.fr

- ✓ **L'Agence postale de Colomars** sera fermée à partir du mardi 24 mars.
Les bureaux de poste ouverts les plus proches sont :
Saint-Martin du Var : 7 av. Pasteur 06670 Saint-Martin-du-Var - Ne traite pas les colis
Saint-Augustin : 57 route de Grenoble 06200 Nice.
- ✓ **L'Espace Social et formation de Saint-Martin-du-Var** est fermé
Permanence téléphonique : T. 04 97 27 59 27 (transfert d'appel).
- ✓ **Inter'Val formation La Trinité** : la structure est fermée.
Permanence téléphonique : T. 04 92 00 10 57 (transfert d'appel).
Certains agents sont en télétravail.
- ✓ **L'Espace de Vie Sociale** de Saint-André est fermé.

FINANCES :

- ✓ Les agents sont en télétravail. La totalité des missions est traitée à distance.

RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Les agents sont en télétravail. La totalité des missions est traitée à distance.
- ✓ **Cellule d'information ressources humaines**
Pour répondre aux questions des agents, toutes collectivités confondues, une cellule d'information a été mise en place.

MARCHÉS / TRAVAUX / ASSURANCES :

- ✓ Les agents sont en télétravail.
La totalité des missions est traitée à distance.

CABINET DU MAIRE

et DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE :

- ✓ **Service minimum** : un agent en présentiel (avec roulement) pour le secrétariat et le traitement du courrier entrant et sortant.
Permanence téléphonique : T. 04 93 27 71 11/12
Courriel : dag@svdb.fr

SERVICES TECHNIQUES / ATSEM :

- ✓ **Technique :**
Fermeture des parcs, jardins et structures sportives.
- ✓ **Bâtiments :**
L'entretien des bâtiments qui fonctionnent et des véhicules est assuré.
- ✓ **Travaux :**
Tous les chantiers sont suspendus.
- ✓ **Service hygiène :**
 - Le **nettoyage et l'entretien des sites en fonction** seront assurés. (Hôtel de ville / ALSH / École du Plan / MDS / CCAS / Ateliers)
 - Fourniture de matériel de protection pour les agents du service maintien à domicile : masques et gants.
 - Fourniture de gel hydro-alcoolique en fonction des stocks disponibles pour les services prioritaires.
- ✓ **Espaces verts / voirie :**
- ✓ Un agent présent tous les jours (avec roulement). Il assurera le remplacement des poubelles non entretenues par NCA et une tournée allégée d'entretien de la voirie.
- ✓ **Brigades vertes :**
Service à l'arrêt.
- ✓ **ATSEM :**
Deux ATSEM sont présentes sur l'école du Plan les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 13h environ.

L'encadrement est assuré par roulement hebdomadaire et un **service d'astreinte** est maintenu.

Permanence téléphonique : T. 04 93 27 71 68 (avec transfert d'appel.)

SUPPORT TECHNIQUE / COMMUNICATION TOUTES COLLECTIVITÉS

- **TRANSFERTS D'APPEL**
- **ASSISTANCE INFORMATIQUE / TELETRAVAIL / MESSAGERIES INSTANTANÉES**

COMMUNICATION :

- ✓ Le service communication assure l'information du public via les pages Facebook (SIVOM Val de Banquière et Commune) et les sites web (SIVOM Val de Banquière, SIVOM de l'Abadie, Commune).
- ✓ **Pour nous suivre sur Facebook :**

- facebook.com/sivomvaldebanquiere/
- facebook.com/saintandredelaroche.officiel/
- ✓ **Pour nous suivre sur nos sites Internet :**
 - <https://saintandredelaroche.fr/>
 - <https://svdb.fr/>
 - <https://sivomabadie.fr/>
- ✓ Le service communication assure la communication interne.
- ✓ Le service informatique assure l'organisation technique du télétravail et la mise en service de messageries instantanées.

CELLULE D'INFORMATION AU PUBLIC

Une cellule d'information est mise en place et assurée par le service Communication.

Numéro de téléphone : 04 93 27 89 33 (transfert d'appel).

Adresse mail : infocovid19@sadlr.fr

<h3>Soutien psychologique</h3>

Le confinement en France va forcément être une situation désagréable et stressante. L'ennui, la frustration et l'isolement social peuvent entraîner : troubles de l'humeur, irritabilité, fatigue émotionnelle, insomnie, colère, dépression...

Pour vous aider à faire face, des psychologues peuvent vous apporter une écoute et un soutien psychologique.

Si vous en sentait le besoin, des **numéros gratuits** sont à votre disposition.

Pour les familles du territoire du SIVOM :

- ✓ Aurièle Madonna
Psychologue du Pôle petite enfance du SIVOM Val de Banquière
Spécifique 0 - 3 ans
T. 06 08 74 04 97
amadonna@svdb.fr

Les psychologues à votre écoute - **Pour tous :**

- ✓ "Les pâtes au beurre"
Pour tous
Du lundi au vendredi 9h à 21h
Le samedi de 9h à 12h
T. 02 40 16 06 52
- ✓ Ligne d'écoute Enfance et partage
« Allo parents Bébé » **Spécifique 0 - 3 ans**

0 800 00 34 56 numéro vert gratuit

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

- ✓ SOS parentalité
Enfants de tout âge
Du lundi au samedi de 14h à 17h
T. 09 74 76 39 63 appel non surtaxé
parentalitecreative.com

SERVICES MUNICIPAUX (SAINT-ANDRE DE LA ROCHE)
--

Accueil périscolaire : les enfants dont les parents participent à la lutte contre le Covid-19* sont accueillis à l'école maternelle du Plan.

PÔLE TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

- ✓ **Accueil Hôtel de Ville / État-civil :**
Accueil physique limité (État-Civil) et accueil téléphonique maintenu : un agent en présentiel (un roulement sera instauré).
Permanence téléphonique : T. 04 93 27 71 00.
- ✓ **Education :**
Agent en télétravail.
Les inscriptions à la restauration scolaire prévues en mai sont maintenues pour l'instant. Un report sera envisagé si besoin.
- ✓ **Cimetière :**
Permanence téléphonique : **T. 04 93 27 71 01** (transfert d'appel)
ou par e-mail à l'adresse : jcgarcia@sadlr.fr
- ✓ **Urbanisme :**
L'instruction des permis de construire se fait à distance.

POLICE MUNICIPALE :

- ✓ Le service de Police Municipale est mobilisé. Il continue d'assurer la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- ✓ Durant la période de confinement, il interviendra en renfort des services administratifs.
- ✓ Le stationnement à Saint-André est gratuit durant cette période.
- ✓ Les agents de police municipale participent activement aux contrôles dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- ✓ Depuis le mardi 24 mars, ils sont habilités à dresser des contraventions de 4^e classe (instituées par le décret n°2020-264 du 17 mars 2020).
- ✓ **T. 06 85 22 49 38**